

RÉPÉTITION, COURS, ATELIER ...

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AU CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DU COVID-19

CE DOCUMENT EST BASÉ SUR LE GUIDE DE LA CNESST

Réglémentation :

- Il est de votre responsabilité de vous assurer que les membres de votre groupe ne présentent aucun **symptôme du COVID-19** avant le jour de la location.
- Pour les ateliers, répétitions et cours, un **maximum de 20 participants** est autorisé (incluant le ou les instructrices.teurs).
- Un frigo et un micro-onde sont disponibles dans la salle pour les locataires. **Ne pas utiliser la cuisine s'il vous plait.** Il est préférable d'apporter votre propre eau.
- Il est de votre devoir de vous assurer que les **participants prennent connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.**

Protocole d'hygiène :

- Toute personne qui entre dans les locaux de La Cenne doit **se laver les mains** avant l'utilisation de nos espaces et de notre matériel (solution hydroalcoolique disponible à l'entrée) et régulièrement pendant l'utilisation de nos espaces.
- Toutes les personnes utilisant nos espaces doivent respecter une **distanciation sociale de 2 mètres** dans la mesure du possible.
- Le **port du masque** est obligatoire en tout temps sauf si vous êtes assis et respecter les 2 mètres de distanciation.
- À la fin de la location, vous devez **nettoyer les surfaces** que vous avez touchées (tables, chaises, piano, poignée de porte).
- Il est de votre responsabilité d'utiliser **les protections nécessaires** (lunettes de protection, visière etc.) si vous ne pouvez pas respecter cette distanciation sociale pendant votre répétition. Nous vous recommandons de prendre connaissance du [guide de normes sanitaires pour le secteur des arts de la scène, les salles de spectacles et les cinémas – COVID-19 de la CNESST](#) avant votre location.

Lu et approuvé _____ Date _____

